

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau Environnement – Cellule Police de l'Eau
Tél. 03.28.03.83.00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame la Présidente de LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), pour le contournement de La Chapelle d'Armentières et la desserte du parc d'activités d'Houplines sur les communes de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES et d'HOUPLINES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de son approbation.

Cette enquête publique se déroulera du **03 septembre 2012 au 03 octobre 2012 inclus**, en mairies de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES et d'HOUPLINES où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie.

Le siège de l'enquête publique est fixé dans la mairie de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

M. Georges ROOS, commissaire-enquêteur (ou M. Guy RICHARD, commissaire-enquêteur suppléant), se tiendra à la disposition du public :

en mairie de LA CHAPELLE D'ARMENTIERES :

- le lundi 03 septembre 2012 de 9H00 à 12H00,
- le vendredi 21 septembre 2012 de 14H00 à 17H00,
- le mercredi 03 octobre 2012 de 14H00 à 17H00;

en mairie d'HOUPLINES :

- le jeudi 13 septembre 2012 de 9H00 à 12H00,
- le mardi 25 septembre 2012 de 14H00 à 17H00.